

Atteinte de la vie privée Droit à I image

Par Tychat88, le 07/10/2020 à 01:19

Bonjour

Dans le cadre du divorce de mon ami, son ex femme a pris une photo de mon profil sur Facebook et l'a transmise à son avocat, sans mon accord, pour appuyer sa demande de divorce.

Quel est mon recours? En a-t'elle le droit?

Merci.

Par **P.M.**, le **07/10/2020** à **09:03**

Bonjour,

Si le profil est public ou n'est pas réservé à un cercle restreint, a priori, cela n'est pas interdit...